

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 19 décembre 2017

**N°247/12/2017 : QUARTIER VILLEBOURBON - FRICHE POULT - ACQUISITION D'UN  
BATIMENT SITUE 13 AVENUE JEAN JAURES PARCELLE CADASTREE BY 175  
APPARTENANT AUX CONSORTS MESQUIDA**

*L'an deux mille dix-sept, le mardi 19 décembre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 décembre 2017.*

**Etaient présents : 34**

Mesdames, Messieurs, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Monique VALAT, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Jean-Michel MUSCATELLI, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gaël TABARLY, Thierry VIALLO

**Pouvoirs : 9**

Mesdames, Messieurs Brigitte BAREGES à Marie-Claude BERLY, Alain CRIVELLA à Pierre Antoine LEVI, Vally CENTOMO à Christian PEREZ, Angèle LOUCHART à Aurore KOTHE, Jean Luc BUDOIA à Véronique LAGARRIGUE, Quentin SUCAU à Georges DARUL, Arnaud GUITARD à Gaël TABARLY, Arnaud HILION à Valérie RABAULT, Marie-Dominique BAGUR à Thierry VIALLO

**Absents : 2**

Mesdames, Messieurs Jean GARROCCQ, Carole DUNET-SCHUMANN



**Monsieur Maxime BERAUDO donne lecture du rapport suivant :**  
**Mesdames, Messieurs,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2241-1, L2122-21 et L1311-10 ;

Vu la délibération n°2012/7/164 du 26 juillet 2012, portant projet de renouvellement urbain du quartier Villebourbon et acquisition de la propriété des consorts Rouleau (ancienne biscuiterie Pault) ;

Vu l'arrêté n°392/2013, en date du 27 septembre 2013, portant préemption du fonds de commerce, sis 13 avenue Jean Jaurès, au prix de 35 000 € ;

Vus ensemble le jugement du TGI de Montauban, en date du 19 janvier 2016, et l'ordonnance de caducité d'appel du 15 décembre 2016, déclarant parfaite la vente du fonds de commerce à la Ville de Montauban ;

Vu le bail, en date du 29 mars 2002, portant sur le fonds de commerce, sis 13 avenue Jean Jaurès ;

Depuis quelques années, une forte volonté de développer le quartier de Villebourbon émerge.

Ainsi, l'avenue de Mayenne fait actuellement l'objet d'une réfection totale de sa voirie.

La friche de l'immeuble Garisson et de la piscine Nautica vont faire l'objet d'une réhabilitation complète début 2018.

L'îlot Chamier va également faire l'objet dans les deux prochaines années d'un projet d'aménagement d'envergure.

Ces différentes opérations de requalification urbaine, vont redonner au quartier son éclat, renforcer son tissu commercial diversifié, le rendant plus attractif pour les riverains, les habitants et les touristes en provenance de la gare.

La Ville de Montauban a été informée du souhait des consorts MESQUIDA (indivision MESQUIDA, représentée par JEAN-MARC MESQUIDA, demeurant 55 chemin Ferro-Lèbres – 31 170 Tournefeuille), propriétaires du bâtiment sis 13 avenue Jean Jaurès, cadastré BY 175, de le céder, pour un montant de 165 000 € nets vendeur.

L'immeuble dont il s'agit est situé sur une parcelle BY 175 de 381 m<sup>2</sup>. Il est composé d'un local commercial au rez-de-chaussée, d'une superficie de 332 m<sup>2</sup> avec un sous-sol et deux dépendances de 36 m<sup>2</sup> et 210 m<sup>2</sup> libres de toute occupation.

Dans la mesure où la Ville de Montauban est, suivant le jugement du Tribunal de Grande Instance du 19 janvier 2016, déjà titulaire d'un droit au bail sur le fonds de commerce, situé dans le même immeuble (13 avenue Jean Jaurès), la Ville de Montauban a tout intérêt à poursuivre cette vente à des fins de bonne gestion patrimoniale et de maîtrise foncière du site dans son ensemble.

En effet, l'acquisition de ces murs constituerait une étape supplémentaire et essentielle dans la stratégie globale d'intervention sur l'îlot et est nécessaire au développement harmonieux de ce quartier où la qualité du bâti et du commerce sont des enjeux forts pour accompagner la dynamique actuelle.

Ainsi, la Ville de Montauban répondra aux attentes des habitants et commerçants de ce quartier en se portant acquéreur d'un emplacement stratégique dans ce quartier en cours de requalification.

Aussi, il vous est proposé de répondre favorablement à la proposition des consorts Mesquida et d'acquérir ce bien au prix de 165 000 € nets vendeur.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- acquérir le bâtiment composé d'un rez-de-chaussée et d'un sous-sol et ses deux dépendances, sis sur la parcelle BY 175, au 13 avenue Jean Jaurès au prix de 165 000 € nets vendeur et en l'état, aux consorts MESQUIDA (indivision Mesquida), représentée par M. JEAN-MARC MESQUIDA, demeurant 55 chemin Ferro-Lèbres à Tournefeuille (31 170) ou à toute personne morale s'y substituant,

- dire que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur,

- autoriser Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires à la régularisation de la vente (y compris le compromis de vente ou seing privé, la constitution de servitude, l'acte notarié définitif, la mise en œuvre de la clause résolutoire et plus généralement tout acte d'exécution et de suivi du compromis ou de l'acte de vente).

**ADOPTÉE PAR 35 VOIX POUR ET 0 VOIX CONTRE, ABSTENTION : 8.**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**26 DEC. 2017**

De sa publication et/ou notification le :

**26 DEC. 2017**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 20 décembre 2017

Maire,

Brigitte BAREGES

